

Exclusion de fondement de l'eglise			
Du 1 ^{er} de la porte de la a de la porte	—	48	47
La muraille du bout de la porte de la porte de la muraille	—	28	18
La 1 ^{re} chapelle a —	—	28	18
La 2 ^e chapelle a —	—	28	18
La 3 ^e chapelle a —	—	28	18
La 4 ^e chapelle a —	—	28	18
La 5 ^e chapelle a —	—	28	18
La 6 ^e chapelle a —	—	28	18
La 7 ^e chapelle a —	—	28	18
La 8 ^e chapelle a —	—	28	18
La 9 ^e chapelle a —	—	28	18
La 10 ^e chapelle a —	—	28	18
La 11 ^e chapelle a —	—	28	18
La 12 ^e chapelle a —	—	28	18
La 13 ^e chapelle a —	—	28	18
La 14 ^e chapelle a —	—	28	18
La 15 ^e chapelle a —	—	28	18
La 16 ^e chapelle a —	—	28	18
La 17 ^e chapelle a —	—	28	18
La 18 ^e chapelle a —	—	28	18
La 19 ^e chapelle a —	—	28	18
La 20 ^e chapelle a —	—	28	18
La 21 ^e chapelle a —	—	28	18
La 22 ^e chapelle a —	—	28	18
La 23 ^e chapelle a —	—	28	18
La 24 ^e chapelle a —	—	28	18
La 25 ^e chapelle a —	—	28	18
La 26 ^e chapelle a —	—	28	18
La 27 ^e chapelle a —	—	28	18
La 28 ^e chapelle a —	—	28	18
La 29 ^e chapelle a —	—	28	18
La 30 ^e chapelle a —	—	28	18
La 31 ^e chapelle a —	—	28	18
La 32 ^e chapelle a —	—	28	18
La 33 ^e chapelle a —	—	28	18
La 34 ^e chapelle a —	—	28	18
La 35 ^e chapelle a —	—	28	18
La 36 ^e chapelle a —	—	28	18
La 37 ^e chapelle a —	—	28	18
La 38 ^e chapelle a —	—	28	18
La 39 ^e chapelle a —	—	28	18
La 40 ^e chapelle a —	—	28	18
La 41 ^e chapelle a —	—	28	18
La 42 ^e chapelle a —	—	28	18
La 43 ^e chapelle a —	—	28	18
La 44 ^e chapelle a —	—	28	18
La 45 ^e chapelle a —	—	28	18
La 46 ^e chapelle a —	—	28	18
La 47 ^e chapelle a —	—	28	18
La 48 ^e chapelle a —	—	28	18
La 49 ^e chapelle a —	—	28	18
La 50 ^e chapelle a —	—	28	18
La 51 ^e chapelle a —	—	28	18
La 52 ^e chapelle a —	—	28	18
La 53 ^e chapelle a —	—	28	18
La 54 ^e chapelle a —	—	28	18
La 55 ^e chapelle a —	—	28	18
La 56 ^e chapelle a —	—	28	18
La 57 ^e chapelle a —	—	28	18
La 58 ^e chapelle a —	—	28	18
La 59 ^e chapelle a —	—	28	18
La 60 ^e chapelle a —	—	28	18
La 61 ^e chapelle a —	—	28	18
La 62 ^e chapelle a —	—	28	18
La 63 ^e chapelle a —	—	28	18
La 64 ^e chapelle a —	—	28	18
La 65 ^e chapelle a —	—	28	18
La 66 ^e chapelle a —	—	28	18
La 67 ^e chapelle a —	—	28	18
La 68 ^e chapelle a —	—	28	18
La 69 ^e chapelle a —	—	28	18
La 70 ^e chapelle a —	—	28	18
La 71 ^e chapelle a —	—	28	18
La 72 ^e chapelle a —	—	28	18
La 73 ^e chapelle a —	—	28	18
La 74 ^e chapelle a —	—	28	18
La 75 ^e chapelle a —	—	28	18
La 76 ^e chapelle a —	—	28	18
La 77 ^e chapelle a —	—	28	18
La 78 ^e chapelle a —	—	28	18
La 79 ^e chapelle a —	—	28	18

Commentaire

Le n° 12 de la Revue des Amis de la Xaintrie Cantalienne contenait un article sur l'histoire du couvent des Carmes de Pleaux, reconstituée à partir d'archives locales. Le hasard a fait que peu de temps après cette publication, d'autres documents¹²⁰ ont été découverts qui jettent une lumière nouvelle sur les activités des pères Carmes et sur les débuts du couvent.

Documents 1, 2 et 3 (de haut en bas)

Il s'agit d'actes de procédure extraits des liasses d'un procès devant la Cour ordinaire de la justice de la marquise de Pleaux en 1747, entre Marie Dulac veuve Rongier et Pierre Lachaze marchand du lieu, accusé d'avoir menacé ladite dame Rongier d'un pistolet dans la rue menant au couvent des Carmes. Les trois extraits ci-contre sont les témoignages de trois jeunes gens (André Rigal, Bernard Dumoulin et Jean Armand) ayant assisté à la scène, trois jeunes gens qualifiés par le greffier d'étudiants en philosophie (*sic*) chez les révérends pères Carmes de Pleaux. C'est la première fois à notre connaissance, qu'une pièce d'archives fait état de la présence d'un *studium* au sein du couvent de Pleaux, même si l'importance de sa bibliothèque laissait présager l'existence de quelque activité de cette nature.

Un *studium* était une unité d'enseignement supérieur attachée à un établissement religieux dispensant à quelques sujets prometteurs des cours de philosophie et de théologie. Les postulants devaient justifier d'une bonne culture générale et d'une bonne connaissance du latin. Après un an de probation, les jeunes gens dont les facultés intellectuelles avaient été remarquées entamaient des études de philosophie axées sur la pensée thomiste (deux ans) puis des études de théologie biblique, pastorale et dogmatique (trois ans), ce qui les conduisait normalement au noviciat, mais pas nécessairement. Chez les Carmes, un très petit nombre de couvents dans chaque province étaient dotés d'une telle école, à l'instar de celui de Pleaux. Les responsables provinciaux portaient une attention particulière à ces maisons en y favorisant l'émulation intellectuelle. Les étudiants les plus doués allaient ensuite parfaire leur formation chez les Carmes de la place Maubert à Paris ou à la Sorbonne... Ainsi, grâce à ce document, se vérifie la vocation historique de Pleaux comme lieu d'enseignement depuis Pierre de Pleaux maître spirituel de Saint - Etienne d'Aubazine jusqu'au petit séminaire qui fit connaître son nom dans tout le département et bien au-delà.

Document 4

Ce relevé de mesures reproduit partiellement un devis établi par un dénommé Rey maître maçon pour le creusement des fondations de la chapelle des Carmes qui fut ensuite entériné par un acte passé chez Me Delalo notaire le 9 mai 1660. Ce projet n'eut malheureusement pas de suites en raison du décès de l'artisan et la chapelle ne fut achevée qu'autour des années 1700. Il serait intéressant de comparer ce document préparatoire (2 pages) avec le métré final de la chapelle tel qu'il résulte du plan de 1790 (voir RAXC n°12 page 18) afin de voir si le projet initial avait été respecté ou si son ambition avait été revue à la baisse.

¹²⁰ Archives ADD.